



URBAIN DES BOIS ET BOIS DE FRANCE SIGNENT UN ACCORD DE PARTENARIAT

Le 6 décembre, Urbain des Bois, la filiale d'Icade dédiée à la construction Bas Carbone, et Bois de France ont signé un accord de partenariat visant à développer l'utilisation de bois issu des forêts françaises et transformé en France, dans les projets immobiliers d'Urbain des Bois.

Urbain des Bois initie ce partenariat avec Bois de France pour **renforcer la traçabilité des matériaux utilisés dans ses programmes immobiliers.**

Parce que les transports de matériaux faisant appel aux énergies fossiles, et notamment les transports routiers, constituent le premier poste d'émission des gaz à effet de serre, Urbain des Bois souhaite **maîtriser la provenance de ses matériaux, limiter les distances liées à leur approvisionnement et favoriser les circuits courts.**

Ainsi, Urbain des Bois **s'engage dans la structuration de la chaîne de valeur pour développer et massifier la construction en bois et en matériaux bio-sourcés, et à réaliser 100% de ses opérations avec au moins 50% de bois, provenant de forêts françaises et transformé en France.**

Urbain des Bois s'engage ainsi dans un soutien à la forêt et à la filière bois françaises, et plus largement à l'économie française et aux emplois locaux.



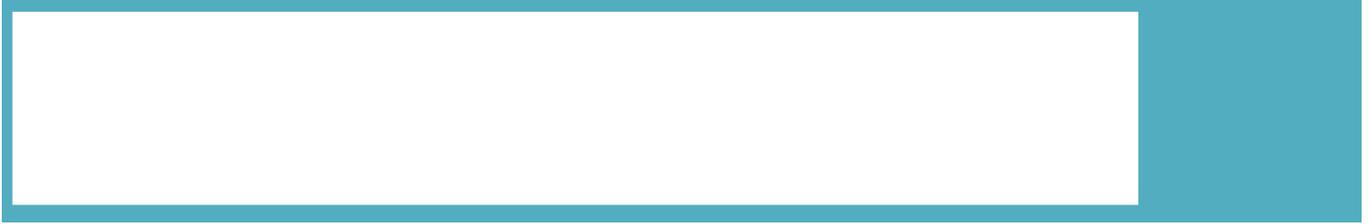
Une première mise en œuvre sur une opération de 146 logements à Ferney-Voltaire

Pour Anne Fraisse, « cet accord s'inscrit dans la Raison d'être du groupe Icade de construire des lieux à l'empreinte carbone réduite ou il fait bon vivre, habiter, travailler. C'est une étape de plus dans la promotion immobilière décarbonée, et un engagement supplémentaire dans le soutien aux entreprises pour développer des produits bio-sourcés innovants. C'est un complément aux actions de renaturation, de plantations et de préservation de la bio-diversité ».

Pour Jérôme Martinez, « Nous vivons actuellement une mutation historique vers un mode de construction innovant et ambitieux. La lutte contre le changement climatique nous oblige à revoir en profondeur nos approches de la construction. Le groupe Icade et sa filiale Urbain des Bois l'ont bien compris et affichent des objectifs très ambitieux pour la décarbonation de leur activité. Utiliser du bois français transformé en France est une étape importante dans l'atteinte de ces objectifs. En s'engageant pour le bois français, Urbain des Bois répond ainsi à une aspiration forte de nos concitoyens, favorise les circuits courts, la transition écologique, et la création d'emplois locaux. »

A PROPOS D'ICADE DES LIEUX OÙ IL FAIT BON VIVRE

Foncière de bureaux et de santé (patrimoine à 100% au 30/06/2022 de 15,5 Md€) et promoteur logement/tertiaire/équipement public (CA économique 2021 de 1,1 Md€), Icade conçoit, construit, gère et investit dans des villes, des quartiers, des immeubles qui sont des lieux innovants, des lieux de mixité, des lieux inclusifs, des lieux connectés et à l'empreinte carbone réduite. Des lieux où il fait bon vivre, habiter, travailler. En lien avec ses parties prenantes, Icade fait du bas-carbone une priorité stratégique pour réinventer l'immobilier et contribuer à une ville plus saine, douce et accueillante. Acteur majeur du Grand Paris et des métropoles régionales, cotée (SIIC) sur Euronext Paris, Icade a pour actionnaire de référence le Groupe Caisse des Dépôts. Le texte de ce communiqué est disponible sur le site internet d'Icade : www.icafe.fr



À PROPOS DU LABEL BOIS DE FRANCE

Initié par les professionnels de la Fédération Nationale du Bois, le label BOIS DE FRANCE permet d'identifier clairement l'origine des matières bois et leur transformation : bois issu de la forêt française et transformé en France. Le label s'obtient après des audits réguliers réalisés par un organisme certificateur indépendant habilité. Lancé en janvier 2020, plus de 150 entreprises françaises se sont déjà engagées dans le label BOIS DE FRANCE. Représentant de nombreux secteurs de la filière bois, ces entreprises proposent des sciages, produits de construction (CLT, Lamellé-collé, BMA, BMR, panneaux...), d'ameublement, d'emballage, et même des produits bois énergie. Utilisés dans la construction, les produits BOIS DE FRANCE permettent d'améliorer la décarbonation des projets grâce à une empreinte carbone optimisée.

PLUS D'INFORMATIONS : <https://bois-de-france.org>